



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques économiques intégrées**

Rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées

Note du Secrétaire général

Conformément à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-septième session^a, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées, qui présente un document de réflexion sur les modalités d'intégration des statistiques économiques, ainsi que les recommandations formulées par les Amis de la présidence sur la base de ce document. La Commission est invitée à formuler des observations sur ce document de réflexion et ces recommandations.

* E/CN.3/2008/1.

^a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4 (E/2007/24)*, chap. I.A.



Rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Nécessité de statistiques économiques intégrées	6–8	4
III. L'intégration des statistiques économiques	9–21	5
A. Aspects conceptuels	12–15	6
B. Aspects relatifs à la production de statistiques	16–18	7
C. Aspects institutionnels	19–21	7
IV. Production de statistiques économiques intégrées	22–47	8
A. Base de sondage, échantillonnage et couverture	26–32	9
B. Contenu et collecte	33–36	11
C. Traitement des données et opérations postérieures à la collecte de données ..	37–42	12
D. Produits	43–45	14
E. Informations à tirer des comptes nationaux	46–47	15
V. Arrangements institutionnels pour la gestion des statistiques économiques intégrées	48–57	15
A. Comités consultatifs	50–52	16
B. Réunions des homologues	53–54	17
C. Mémoires d'accord et accords au niveau des services	55–57	17
VI. Conclusion et recommandations	58–59	18
Annexe		
Pays et organismes participant au Groupe des Amis de la présidence		20

I. Introduction

1. Cela fait longtemps que l'idée d'élaborer et de mener à bien un programme de statistiques internationales intégrées ou un système intégré de statistiques internationales revient régulièrement dans les débats du Conseil économique et social (ECOSOC) (voir les résolutions 1306 (XLIV) et 1566 (L) du Conseil). Plus récemment, le Secrétaire général a soumis à la Commission de statistique, à sa trente-septième session, tenue du 7 au 10 mars 2006, un rapport où il proposait d'établir un programme intégré de statistiques économiques, ainsi qu'un mécanisme assurant avec un minimum de contraintes la coordination entre les différents groupes qui s'occupent de telles statistiques (E/CN.3/2006/5). Ce rapport procédait de recommandations issues de réunions de groupes d'experts organisées par la Division de statistique dans les domaines suivants : secteur de la distribution, statistiques industrielles et recensements économiques.

2. À sa trente-septième session, la Commission de statistique a approuvé l'idée d'une approche intégrée des statistiques économiques et recommandé de passer à la phase opérationnelle en ce qui concerne les programmes de statistiques économiques nationales. La Commission a également recommandé la création d'un groupe des Amis de la présidence qui préparerait un document de réflexion sur les modalités d'intégration des statistiques économiques, et déterminerait notamment s'il est possible de créer un mécanisme chargé d'améliorer la coordination entre les organismes et les groupes de travail internationaux actifs dans le domaine des statistiques économiques (voir E/CN.3/2006/32). À sa trente-huitième session, la Commission a pris note du rapport intérimaire résumant les premières activités du Groupe (E/CN.3/2007/8), dont la composition est indiquée à l'annexe.

3. Lorsque le Groupe des Amis de la présidence a commencé ses travaux à la fin de 2006, des divergences sont vite apparues sur plusieurs questions fondamentales telles que la notion de « statistiques économiques », la portée de l'intégration des statistiques économiques et le rôle des normes statistiques macroéconomiques internationales dans ce contexte [*Système de comptabilité nationale 1993* (SCN 93), *Manuel des statistiques de la balance des paiements* (MBP 5), *Manuel des statistiques des finances publiques 2001* (MSFP 2001), *Manuel de statistiques monétaires et financières 2000* (MSMF 2000)]. Un document de synthèse rédigé par l'animateur et approuvé par le Groupe en mars 2007 a permis de mieux cerner le concept des statistiques économiques intégrées et préparé le terrain pour la phase opérationnelle. Une session de travail de haut niveau tenue en juin 2007 à Berne, coorganisée par l'animateur et la Division de statistique, a permis d'affiner ces résultats intermédiaires¹.

4. Les conclusions de la session de travail ainsi que les contributions écrites de plusieurs pays et organismes participants ont été les principaux éléments dont s'est servi l'animateur pour rédiger le document de réflexion reproduit dans le présent rapport. Ce document de réflexion a fait l'objet de deux séries de consultations au sein du Groupe et a été modifié par l'animateur, soucieux de tenir compte le plus possible des commentaires qui avaient été formulés.

¹ Les documents, exposés et conclusions sommaires de la session de travail peuvent être consultés (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/en/index/institutionen/int_coop/un/integratedecostat.html.

5. Aux fins du présent document, les statistiques économiques intégrées sont définies comme des « statistiques inscrites dans un seul et même cadre conceptuel et ne présentant pas de divergences statistiques ». Pour utiliser cette définition dans la pratique, il faut essentiellement harmoniser certains aspects des normes statistiques économiques, concevoir ou revoir les processus de production de statistiques et mettre en œuvre des arrangements institutionnels d'appui². Le présent document de réflexion s'articule autour de ces aspects. On y tente d'identifier les éléments de base et quelques principes directeurs devant présider à l'intégration des statistiques économiques, tout en ménageant différentes phases dans ce processus et en tenant compte de la situation propre aux différents pays.

II. Nécessité de statistiques économiques intégrées

6. Il existe nombre de bonnes raisons de traiter les différents domaines des statistiques économiques non pas comme des statistiques autonomes, mais plutôt comme des statistiques en corrélation et formant donc un système cohérent et homogène d'information statistique. La principale est que les utilisateurs ont besoin d'une approche intégrée. À tout moment, les utilisateurs comptent que les informations statistiques relatives à un segment donné de l'économie sont en rapport avec un ensemble plus vaste, celui de l'économie globale. Il leur importe aussi qu'un niveau de détail croissant ne nuise pas à la cohérence des informations statistiques fournies sur le cycle conjoncturel. Toute lacune dans la fourniture des informations cohérentes et homogènes dont les utilisateurs ont besoin peut entraîner des interprétations erronées et des erreurs d'orientation qui risquent d'être coûteuses pour l'économie sur le plan de la production, de l'emploi et de la stabilité des prix, de même que du point de vue des objectifs financiers et monétaires.

7. Les statistiques économiques intégrées présentent plusieurs avantages pour les fournisseurs et les utilisateurs de données et pour les services de statistique :

a) Elles répondent mieux aux besoins des utilisateurs, surtout en ce qui concerne la cohérence des données³, augmentant ainsi la valeur des informations statistiques;

b) Elles permettent aux services de statistique de mieux contrôler et d'améliorer la qualité des données et facilitent le travail de révision de celles-ci grâce à l'application de cadres d'intégration;

² Les comptes de la zone euro offrent une étude de cas de modèle intégré. Ces comptes procèdent, sans en être la simple somme, des comptes nationaux des États membres concernés de l'Union européenne, et les données sont conformes aux conventions comptables, aux normes internationales et aux techniques d'intégration. Le Système européen de banques centrales (SEBC) assure la gouvernance institutionnelle requise. La structure de gouvernance du SEBC comprend a) la protection de la confidentialité des statistiques, b) une approche des nouvelles statistiques fondée sur le rapport de coût-utilité, et c) une stratégie de planification à moyen terme. On notera que des parties importantes des statistiques économiques ont une base légale au sein de l'Union européenne, ce qui favorise l'harmonisation des concepts ainsi que le respect des normes internationales, des directives et des pratiques de référence.

³ On peut dire que les statistiques économiques internationales répondent également aux exigences des utilisateurs concernant la pertinence, la précision, la fiabilité, la fourniture en temps utile, la couverture, le niveau de détail et l'accessibilité des données.

c) Elles facilitent l'agrégation et la comparaison d'ensembles de données disparates, par exemple la compilation de statistiques macroéconomiques homogènes telles que la comptabilité nationale et les statistiques de la balance des paiements;

d) Elles facilitent les analyses fondées sur les microdonnées provenant de sources différentes mais cohérentes, qui sont indispensables quand on traite les grandes questions d'orientation générale telles que l'innovation et les effets de la mondialisation;

e) Elles permettent aux services de statistique de mieux rationaliser les processus de production de statistiques, leur conférant, de ce fait, une plus grande efficacité;

f) Si le niveau de détail reste constant, elles donnent souvent moins de travail aux entités interrogées;

g) Elles attirent l'attention sur les contraintes internes pesant sur les ressources humaines, les finances et les relations extérieures en liant les collectes de statistiques officielles et les obligations légales et en permettant des interactions entre les utilisateurs par le biais de comités consultatifs.

8. Il faut dire que les statistiques économiques intégrées ont un prix. On est amené à consacrer des ressources à l'harmonisation de normes statistiques, à la réorganisation des processus de production de statistiques et à la modification d'arrangements institutionnels. D'où la nécessité de passer par une analyse de coût-efficacité afin d'évaluer, pour chaque cas, dans quelle mesure l'intégration des statistiques économiques est utile à toutes les parties intéressées (utilisateurs et fournisseurs de données, services de statistique). L'objectif devrait être une intégration échelonnée, réaliste ou optimale – et non pas une intégration théorique ou maximale –, qui tienne compte de la situation propre à chaque pays.

III. L'intégration des statistiques économiques

9. L'intégration des statistiques économiques consiste à mettre les statistiques en cohérence afin que les messages qu'elles véhiculent soient cohérents et homogènes. Il faut qu'il en aille ainsi, car la réalité que décrivent les statistiques économiques, c'est-à-dire l'économie, est une. On base habituellement cette mise en cohérence sur les comptes nationaux et d'autres cadres de macrocomptabilité et de classification.

10. Il faut viser une intégration tridimensionnelle des statistiques économiques : horizontale, verticale et temporelle. L'intégration horizontale consiste à mettre en cohérence les diverses statistiques primaires de la production, du commerce, de l'emploi, de la consommation, etc., avant qu'elles entrent dans la comptabilité macroéconomique (comptes nationaux, balance des paiements, etc.). L'intégration verticale consiste à mettre en cohérence les statistiques primaires et les comptes macroéconomiques, et aussi les statistiques économiques nationales et internationales. Enfin, l'intégration temporelle consiste à rapprocher les statistiques économiques à court terme et les statistiques économiques structurelles, produites à différents moments mais se rapportant à la même phase du cycle conjoncturel.

11. L'approche intégrée des statistiques économiques suppose que l'on traite des aspects conceptuels, des aspects touchant à la production de statistiques et des aspects institutionnels.

A. Aspects conceptuels

12. L'intégration des statistiques économiques passe par l'utilisation d'un cadre conceptuel commun. Ce cadre existe, c'est le *Système de comptabilité nationale de 1993* (SCN 93), dont le rôle en tant que cadre de coordination des statistiques économiques assurant une cohérence, non seulement numérique mais aussi conceptuelle, est bien défini et a été approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1993/5.

13. Le SCN 93 est fondé sur une série de notions, de définitions, de classifications et de règles comptables internationalement convenues. Les normes statistiques macroéconomiques internationales applicables à des secteurs spécifiques, notamment le *Manuel de la balance des paiements, 5^e édition*, le *Manuel de statistiques de finances publiques de 2001* et le *Manuel de statistiques monétaires et financières de 2000*, sont harmonisées avec le SCN 93. Cela signifie qu'elles ont avec le SCN 93 un certain nombre de caractéristiques communes concernant les unités et les secteurs institutionnels, la résidence, les stocks (actif et passif) et les flux économiques, ainsi que les règles applicables en matière d'intégration, de comptabilité et de valorisation⁴. Étendre ces caractéristiques à l'ensemble des statistiques économiques serait un grand progrès vers l'intégration. Il serait également possible de faire en sorte que les statistiques économiques gardent leurs propres caractéristiques, pourvu qu'elles aient des liens exploitables avec le SCN 93.

14. Le fait de reconnaître le SCN 93 comme cadre conceptuel commun pour les statistiques économiques ne signifie pas que les microbases de données doivent être ajustées de manière à être entièrement compatibles avec les comptes macroéconomiques. C'est impossible pour diverses raisons. Néanmoins, comme il est dit dans le SCN 93, « l'objectif général doit être d'utiliser dans toute la mesure possible les concepts, définitions et nomenclatures de la comptabilité économique, au niveau aussi bien microéconomique que macroéconomique, de manière à faciliter la corrélation entre les deux types de données »⁵.

15. À cet égard, il convient de mentionner que des recommandations internationales ont été adoptées sur les statistiques économiques primaires, notamment les statistiques industrielles, les statistiques de la distribution, les statistiques de la construction et les statistiques du tourisme, aux fins de la collecte et de la publication de statistiques économiques au niveau de détail requis pour compléter les normes macroéconomiques. Aussi bien la version actualisée du

⁴ Le Système européen des comptes 1995 (SEC 95), qui est la norme statistique utilisée pour les comptes nationaux au sein de l'Union européenne, est aussi pleinement compatible avec le SCN 93. On notera cependant que des différences existent, essentiellement sur le plan des cadres de présentation des informations et du niveau de détail, car chacune de ces normes est conçue en fonction de variables spécifiques liées aux politiques et des besoins de l'analyse. Ces différences sont bien identifiées et, au besoin, peuvent généralement être résolues, par exemple par le biais de classifications détaillées.

⁵ SCN 93, par. 1.67.

SCN 93 que les versions révisées des diverses recommandations internationales sur les statistiques économiques primaires (statistiques industrielles, statistiques de la distribution, statistiques du tourisme et compte satellite du tourisme) seront soumises à la Commission pour adoption, en 2008. Dans la mesure du possible, les recommandations internationales révisées tendent de plus en plus à assurer la compatibilité des microbases de données avec les comptes macroéconomiques.

B. Aspects relatifs à la production de statistiques

16. L'une des causes principales de l'incohérence entre les statistiques économiques réside dans le fait que les statistiques par branche d'activité et les enquêtes correspondantes sont conçues indépendamment les unes des autres. L'approche traditionnelle consiste à couvrir tel sujet et tel secteur à l'aide d'une série d'enquêtes et de recensements échelonnés sur plusieurs années. Les incohérences qui en résultent dans la conception des enquêtes et des questionnaires peuvent rendre difficile l'intégration des statistiques économiques.

17. Pour assurer l'intégration des statistiques économiques, il faudra, pour toutes les activités de collecte de données, réfléchir aux objectifs visés et concevoir les statistiques en conséquence. L'objectif consistant à mesurer avec précision tel ou tel secteur d'activité demeure, mais il importe tout autant d'obtenir des statistiques qui soient en cohérence avec celles d'autres secteurs d'activité. Lorsque l'on conçoit une collecte de données pour les industries manufacturières, les méthodologistes auront à voir plus loin que leurs travaux en cours et à réfléchir à la question de savoir comment ces travaux s'intégreront dans d'autres produits statistiques. Ainsi, plutôt que d'être conçus isolément, les questionnaires doivent utiliser les concepts, définitions et classifications qui sont utilisées dans les autres enquêtes économiques et collectes de données administratives.

18. Pour assurer l'homogénéité des statistiques économiques, il est indispensable d'appliquer des classifications cohérentes à des unités statistiques correctement définies. La difficulté est d'assurer la cohérence des unités et des classifications d'une mesure à l'autre. On peut notamment y parvenir en utilisant un registre complet des entreprises comme moyen de structurer les unités et d'en déterminer la classification. Si toutes les populations sondées sont tirées de ce registre et si toutes les données administratives sont mises en concordance avec celui-ci, on peut alors classer toutes les données recueillies en se fondant sur le système retenu pour le registre. De cette façon, les informations provenant de différentes sources de données seront classées de manière cohérente et on évite le problème lié au fait qu'une même unité soit classée différemment dans différentes enquêtes.

C. Aspects institutionnels

19. L'intégration des statistiques économiques dépend aussi des contextes juridique, institutionnel, organisationnel et statistique, qui varient considérablement d'un pays à l'autre. Pour cette raison, il n'est ni possible ni souhaitable de préconiser une démarche unique détaillée pour l'intégration des statistiques économiques. Toutefois, on peut cerner quelques principes directeurs, qui sont développés dans la prochaine section du présent rapport.

20. Il est important de préciser qu'il n'y a pas de « bon » cadre institutionnel pour intégrer les statistiques économiques. Cet objectif est réalisable dans un système statistique centralisé aussi bien que dans un système décentralisé. Toutefois, il faut que des canaux et organes existent et soient utilisés pour une concertation structurée entre les producteurs de statistiques, mais aussi, au niveau national, entre ces producteurs, d'une part, et les fournisseurs et les utilisateurs de données, de l'autre part; et qu'un organisme chef de file soit chargé de l'intégration des statistiques économiques dans le système statistique national, que sa fonction soit (de préférence) instituée par voie législative ou par tout autre instrument ayant force obligatoire, et que son rôle soit reconnu dans la pratique quotidienne par les autres producteurs de statistiques.

21. Les institutions internationales (organisations internationales, leurs secrétariats, leurs organes directeurs et leurs organes de travail) jouent un rôle tout aussi important dans l'intégration des statistiques économiques. C'est grâce à elles que sont facilitées l'élaboration et l'harmonisation de normes statistiques dans les différents domaines des statistiques économiques, car elles veillent à ce que soient utilisées des notions, définitions, classifications, unités et règles d'évaluation qui soient à la fois homogènes et cohérentes. Elles vérifient également et, le cas échéant, améliorent la comparabilité et l'homogénéité des ensembles de données d'un pays à l'autre. Ici, la difficulté pour les États Membres est double : d'une part, capitaliser, chacun dans son propre système statistique, sur les résultats obtenus dans le cadre des institutions internationales et, d'autre part, contrôler les travaux accomplis par les institutions internationales afin d'assurer la coordination nécessaire. C'est une tâche difficile dont s'occupe depuis déjà longtemps la communauté internationale, et qui exige des efforts sans cesse renouvelés.

IV. Production de statistiques économiques intégrées

22. L'intégration des statistiques économiques intéresse tous les aspects du processus de production de statistiques. À cet égard, on distingue quatre éléments fondamentaux qu'il convient de toujours garder présents à l'esprit : la cohérence, l'homogénéité, la portée et le niveau de détail.

23. Le premier élément, la cohérence, s'entend de la nécessité d'utiliser des notions, une terminologie et des normes qui soient communes et de définir uniformément des unités statistiques pendant des périodes prolongées. Assurer la cohérence au sein des systèmes statistiques nationaux ne suffit pas. La comparabilité passe par la prise en compte des exigences internationales. Le second élément, l'homogénéité, vise les liens internes et les corrélations entre données. Elle permet par exemple d'établir des liens robustes entre les statistiques des entreprises et celles de leurs parties constituantes (établissements), ainsi qu'entre variables économiques (exportations et production, par exemple). Le troisième élément concerne la portée des programmes de statistiques économiques, lesquels doivent tendre vers une couverture complète de l'économie. Ils doivent couvrir l'activité des entreprises dans sa totalité sans doubles comptes. Le quatrième et dernier élément a trait au niveau de détail des statistiques (biens et branches d'activité, notamment).

24. Ces quatre éléments ont des répercussions multiples sur les systèmes statistiques et peuvent faire problème. Ils supposent une couverture complète de l'économie, une mesure des activités économiques qui s'appuie sur un ensemble très

rigoureux de notions, définitions et normes, et une uniformité du niveau de détail. En ce qui concerne ce dernier point, plus on va loin dans le détail plus forte est la pression sur les sondés, d'où la nécessité d'utiliser des données administratives lors de l'élaboration des programmes de statistiques économiques.

25. Il peut être utile, aux différentes étapes du processus de production de statistiques, de suivre les cinq principes ci-après pour réaliser l'intégration des statistiques économiques.

A. Base de sondage, échantillonnage et couverture

26. Ce principe consiste à utiliser une base de sondage sans double compte et un modèle d'échantillonnage commun, à adopter une approche axée sur l'entreprise afin d'assurer une couverture complète sans double compte de toutes les entités économiques, et à généraliser l'utilisation des données administratives. Autrement dit, les services de statistique ne doivent pas se contenter d'utiliser un modèle d'échantillonnage commun pour mesurer l'activité économique au niveau des établissements; ils doivent aussi considérer l'entreprise dans son ensemble afin d'assurer une couverture complète sans doubles comptes. Dans la plupart des cas, l'entreprise et l'établissement ne font qu'un. Quand ce n'est pas le cas, il est important d'assurer la cohérence entre l'entreprise et les éléments qui la constituent.

27. La notion de statistiques économiques intégrées suppose un cadre commun pour la production de statistiques. L'un des éléments essentiels de ce cadre doit être l'élaboration et la tenue à jour d'une base de sondage centrale, représentant l'ossature des activités d'enquête. Cette base de sondage centrale se compose d'une suite de dossiers, programmes et procédés qui sont en interface avec les entreprises grâce à l'établissement direct de profils et aux réponses et aux réactions tirées des enquêtes, mais aussi de manière indirecte, par le truchement de sources administratives telles que les dossiers fiscaux. Elle doit couvrir tous les secteurs de l'économie.

28. Un registre complet des entreprises est un outil permettant d'appliquer des classifications cohérentes à des entités bien définies. C'est l'une des conditions premières pour atteindre l'objectif de cohérence. Cet objectif restera hors d'atteinte si les entités sont classées de manière différente dans les diverses enquêtes. En outre, si l'on omet de tenir régulièrement le registre à jour, il faudra constamment ajuster les résultats d'enquête. La création d'un registre central complet ne sera pas possible dans les pays où le système de statistique est décentralisé. Dans un tel contexte, la normalisation des enquêtes sera également difficile. Cependant, lorsque les pays sont confrontés à une multiplicité d'informations provenant de divers registres et d'enquêtes menées par différents organes administratifs et organismes statistiques, les progrès en matière d'intégration et de cohérence seront possibles grâce à la mise en commun des données, à l'intégration des principaux questionnaires et des principaux secteurs d'activité ou à un examen et une conception concertés des enquêtes, notamment au moment où des modifications y sont apportées.

29. Un registre complet des entreprises présente de nombreux avantages pour l'intégration des statistiques économiques, notamment :

a) Le registre des entreprises offre un élément de référence cohérent pour toutes les classifications normalisées, ce qui facilite l'intégration des produits statistiques en garantissant que les classifications sont utilisées de manière cohérente dans toutes les enquêtes et dans tous les produits statistiques;

b) En faisant concorder les ensembles de données administratives et le registre des entreprises, on réduit considérablement les problèmes liés aux doubles comptages et à la couverture incohérente des données administratives;

c) Le fait de sélectionner les échantillons d'enquêtes économiques à partir du registre des entreprises garantit la cohérence entre les différentes enquêtes, de sorte qu'il n'y a pas lieu de recourir autant aux ajustements de couverture. Cela permet également de surveiller la charge de travail que les enquêtes imposent aux sondés;

d) Les données administratives et les données d'enquête peuvent être combinées dans un produit statistique, le registre des entreprises assurant la cohérence entre les sources de données. Par exemple, le registre des entreprises peut être compartimenté de manière à permettre l'utilisation des données fiscales dans un compartiment et les données d'enquête dans le reste du registre. Une unité figurant dans deux différentes sources de données peut être exclue de l'une ou l'autre, selon ce qui permet d'assurer une couverture cohérente;

e) S'agissant de trouver le juste équilibre entre la fourniture de statistiques et leur utilisation, les spécialistes de la comptabilité nationale peuvent être sûrs que les informations provenant de différents côtés des comptes procèdent de sources de données où la population couverte et les classifications sont homogènes;

f) La série chronologique des informations démographiques portées au registre des entreprises permet d'analyser la croissance et le développement des entreprises. On peut l'utiliser pour garantir que l'analyse des microdonnées longitudinales est en cohérence avec les autres statistiques économiques.

30. L'objectif à long terme étant la création d'un registre statistique complet et unifié, les systèmes statistiques moins avancés devraient prendre sans tarder des mesures pour obtenir une couverture plus complète des entreprises en combinant un registre statistique limité (basé, par exemple, sur certains types de propriété et de statut juridique) et une base de sondage aréolaire sans chevauchement. Progressivement, la couverture du registre statistique pourrait être étendue, au rythme du développement institutionnel du système statistique. De toute évidence, les systèmes statistiques moins avancés et les pays en développement ayant un important secteur informel auront du mal à inclure les petites entreprises et les microentreprises dans leurs registres statistiques, ne serait-ce qu'en raison du grand nombre de ces entreprises.

31. Couvrir tous les secteurs de l'économie dans les programmes statistiques est un impératif coûteux qui impose, de surcroît, un gros travail aux enquêtes. Il ne faut donc pas faire exclusivement fond sur les enquêtes, car cela empêcherait de mesurer l'ensemble de l'activité économique. Même si les données administratives ne correspondent pas toujours exactement à ce dont les services de statistique ont besoin, elles ont le mérite de réduire notablement les coûts et les problèmes liés à la charge de travail imposée aux enquêtes. Pour que les sources administratives soient utilisables, il faut que le registre central contienne des champs permettant de relier les sources administratives aux structures des entités, de façon à obtenir les divers

produits dont les programmes de statistiques ont besoin. La possibilité de relier les structures juridiques aux structures opérationnelles et d'en dériver des structures statistiques représente une étape fondamentale de l'intégration.

32. Pour des raisons opérationnelles, il faut attribuer un identifiant unique à chaque entité inscrite au registre. Pour bien faire, il conviendrait de choisir cet identifiant sur la base du numéro d'entreprise utilisé par les autorités administratives. On serait sûr ainsi que les données administratives sont appliquées correctement aux diverses entités inscrites au registre. En fonction du niveau de détail, il devrait être possible, grâce aux identifiants uniques, de mettre en correspondance les données administratives et les entités figurant au registre – entreprise ou ses parties constituantes. Les identifiants uniques sont très utiles lors des analyses de cohérence entre une entreprise et ses parties constituantes. De même, si les entités sont définies d'une manière cohérente dans l'ensemble des programmes de statistiques, il sera plus facile de vérifier par recoupement les données provenant de sources diverses, notamment les données relatives aux recettes et à l'emploi.

B. Contenu et collecte

33. Ce principe souligne la nécessité d'utiliser des notions, une terminologie et des classifications qui soient communes, ainsi que l'intérêt d'une enquête économique annuelle détaillée.

34. Sans uniformité, il ne saurait y avoir comparabilité. La principale cause des disparités dans les statistiques est l'utilisation de concepts de base différents, par exemple concernant les unités ou les transactions. Il importe donc de les harmoniser afin d'atténuer ces disparités et d'obtenir un ensemble plus cohérent de données. Le contenu et la collecte sont la partie de la stratégie globale où les services de statistique peuvent éliminer les demandes répétées de données en axant le travail sur des entreprises et en utilisant des questionnaires d'aspect et de présentation uniformes. La tendance à la collecte de données par voie électronique donnera sans doute lieu à une normalisation d'un autre type, y compris entre services (statisticiens travaillant avec les autorités fiscales et les services de réglementation). En outre, la normalisation favorise l'adoption d'une stratégie de collecte spéciale vis-à-vis des grandes entreprises.

35. Enfin, cette stratégie requiert un « plan comptable » ou l'établissement de correspondances entre les données comptables des entreprises et les variables nécessaires pour les programmes de statistiques. Le « plan comptable » est un outil permettant de relier la comptabilité d'entreprise aux divers cadres comptables utilisés par les organismes statistiques. Il facilite grandement l'établissement de correspondance entre la comptabilité d'entreprise, les bilans, les déclarations de revenus, les statistiques économiques primaires et les variables des comptes nationaux. Or, cela facilite la conception des questionnaires d'enquête et permet aussi de mettre plus facilement en corrélation les sources de données et le type de données dont les services de statistique ont besoin.

36. Pour assurer la cohérence statistique, on peut mettre en place une collecte intégrée de statistiques économiques couvrant l'ensemble de l'économie. Une fois créé le registre complet des entreprises, il est possible de recueillir des données

couvrant toute l'activité économique. Une enquête économique annuelle détaillée, doublée de collectes plus fréquentes, présente les avantages suivants :

a) Une collecte couvrant l'ensemble de l'économie peut fournir toutes les informations nécessaires aussi bien pour les comptes nationaux que pour les autres statistiques économiques;

b) Des données cohérentes sont collectées dans tous les secteurs de l'activité économique, des données étant recueillies dans toutes les unités pour une série fondamentale de variables, à l'occasion des collectes annuelles ou infra-annuelles;

c) Les questionnaires d'enquête peuvent être conçus en vue de recueillir à la fois des données sur des variables comptables standard et les informations supplémentaires nécessaires pour calculer toutes les variables fondamentales de la comptabilité nationale⁶;

d) Il est possible d'agréger les variables d'enquête en fonction de celles de la comptabilité nationale avant la mise en forme des données, permettant ainsi aux analystes, dans le cadre de la vérification normale des données, de contrôler et d'expliquer les mouvements inhabituels observés dans les variables des comptes nationaux comme dans les agrégats comptables, et de limiter ainsi au strict minimum la vérification des données d'unités par les spécialistes de la comptabilité nationale;

e) Si l'on combine un registre complet des entreprises et une enquête économique annuelle couvrant l'ensemble de l'économie, il n'y a plus lieu de fixer les données de référence en fonction des recensements économiques quinquennaux;

f) La conception des méthodes de collecte tient compte de la nécessité d'assurer la cohérence entre les collectes annuelles et les collectes infra-annuelles.

C. Traitement des données et opérations postérieures à la collecte de données

37. Ce principe souligne la nécessité d'utiliser des méthodes et systèmes génériques communs de traitement de données tels que des méthodes communes d'édition et d'imputation. Il encourage également la tenue d'un dépôt centralisé de données et de métadonnées permettant d'améliorer les activités d'analyse. Fournir des produits statistiques ne suffit pas. Les produits doivent s'accompagner de conclusions analytiques et de métadonnées, à fournir à ceux qui participent à l'incorporation des données dans des cadres tels que les comptes nationaux.

38. Un objectif important de l'approche intégrée est de créer un ensemble d'outils de traitement centralisé pour améliorer la qualité et l'actualité des données tout en réduisant les coûts. Le traitement des données représente une étape très coûteuse des

⁶ Par exemple, on inclut dans les questionnaires les salaires versés. Les questionnaires renseignent également sur les autres composantes de la rémunération des employés, telles qu'elles sont définies dans le SCN 93, grâce à quoi il est possible de calculer la rémunération des employés en agrégeant les codes des lignes voulues pour chaque unité, plutôt que d'ajuster les salaires au niveau de l'agrégat pour tenir compte de la différence estimative. On garantit ainsi la cohérence entre la comptabilité nationale et les statistiques des entreprises.

enquêtes. Si l'on met trop l'accent sur la microédition et les interventions manuelles, les résultats d'enquête risquent de prendre du retard ou d'être biaisés. Les systèmes de traitement devraient être intégrés autant que possible de manière à réduire les frais de maintenance et de développement. Il y a quatre outils centralisés que les services de statistiques doivent envisager d'utiliser :

- a) Un système unique de métadonnées pour les différentes enquêtes;
- b) Des opérations de collecte centralisées;
- c) Des méthodes harmonisées d'échantillonnage, d'édition, d'imputation et d'estimation;
- d) Un dépôt unique de données, qui présente l'avantage d'accroître la sécurité des données et en facilite l'accès aux utilisateurs autorisés.

39. Le système de métadonnées aide à harmoniser tous les concepts de méthodologie. Il facilite l'élaboration de questionnaires modulaires avec des sections communes pour les recettes et les dépenses. Les stratégies d'édition et d'imputation étant communes, ce système facilite les opérations postérieures au traitement des données.

40. Depuis quelques années, on insiste plus que jamais pour que les statistiques publiées par les services de statistique soient accompagnées de métadonnées suffisantes. De nombreux services de statistique ont réglementé la fourniture de métadonnées dans leurs normes de diffusion et dans leurs guides des auteurs. Leurs principales responsabilités en matière de métadonnées ont donc trait aux domaines suivants :

- a) La compilation de métadonnées à jour permettant aux utilisateurs de comprendre les points forts et les limites des statistiques que ces métadonnées décrivent;
- b) La possibilité pour les utilisateurs d'accéder facilement aux métadonnées sur différents supports (sites Web, publications sur papier, CD-ROM, etc.);
- c) La mise en liaison active des métadonnées avec les tableaux et graphiques statistiques qu'elles décrivent, et inversement;
- d) L'utilisation d'un ensemble commun de rubriques (ou d'éléments de métadonnées) dans les métadonnées diffusées. L'utilisation généralisée des concepts interdomaines du système d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX), si celui-ci est adopté par les services de statistique, rendrait plus économique l'échange de métadonnées;
- e) L'utilisation de termes communs, notamment grâce à l'emploi rigoureux de la terminologie utilisée dans les diverses directives et recommandations statistiques internationales.

41. La qualité, la couverture et l'utilité des données administratives diffèrent considérablement d'une source à l'autre et d'un pays à l'autre. Dans la mesure du possible, on devrait s'en servir pendant la phase de traitement pour imputer les données manquantes ou pour valider les résultats d'enquête. Certains pays pourront également utiliser des données administratives en remplacement des données d'enquête pour certaines parties de la population. Malheureusement, les sources de données administratives ne sont généralement pas conçues pour offrir toute la

gamme d'informations désagrégées que livrent les enquêtes statistiques. Ainsi, les données administratives ne distinguent pas les recettes tirées de la production économique de celles provenant d'autres sources, ou bien il peut arriver que des variables fondamentales ne soient pas enregistrées dans les procédures administratives. Par conséquent, les sources administratives peuvent servir dans le système statistique global à obtenir des informations pour des entreprises ou des établissements de petite taille, pour lesquels une ventilation plus détaillée des variables n'est pas indispensable. Dans la plupart des pays, les enquêtes resteront nécessaires pour recueillir des informations sur les entreprises complexes (comptant plusieurs établissements, dans plusieurs secteurs d'activité ou régions).

42. La centralisation des activités nécessite une structure opérationnelle reflétant l'approche intégrée. La décision de modifier tel ou tel aspect du contenu ou du traitement a des répercussions sur de nombreuses activités au sein du système statistique. En conséquence, les services de statistique devraient être particulièrement attentifs aux interactions entre base de sondage, échantillonnage, opération sur données fiscales, contenu et collecte, ainsi qu'activités de traitement.

D. Produits

43. Ce principe s'articule autour des choix que les services de statistique doivent opérer pour assurer actualité, exactitude et pertinence (niveau de détail) des données. À ce stade, en principe, les incohérences ont été identifiées et éliminées, et il est possible de fournir les données, y compris les conclusions analytiques, de manière centralisée.

44. Le choix entre actualité et exactitude des données n'est pas facile. Alors que les clients ont besoin des produits dans les plus brefs délais après une période de référence, il faut aux services de statistique un minimum de temps pour en garantir l'exactitude. Quelle que soit l'approche, à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles, les services de statistique publient des statistiques révisées. En conséquence, pour aider les utilisateurs à comprendre la valeur des statistiques, un processus de révision rigoureux doit être mis en place. Ces révisions doivent suivre des procédures normalisées, bien établies et transparentes. Les révisions peuvent être mensuelles, trimestrielles, annuelles ou porter sur des séries chronologiques historiques. Les raisons justifiant les révisions devraient être indiquées clairement, qu'il s'agisse de réponses tardives ou d'établissement de données de référence. Assurer une bonne communication sur les grandes révisions statistiques, élément important des principes de révision, doit passer par des pratiques optimales en matière d'annonce préalable et de documentation⁷. Le statut des données doit être clair (sont-elles préliminaires, définitives, etc.). Il convient de fournir aux utilisateurs des tableaux analytiques comportant une quantification des révisions effectuées.

45. L'analyse, qui se répète à toutes les étapes du traitement de données, est essentielle pour en garantir la qualité. Les informations accumulées à chaque étape de ce processus doivent être conservées et mises à la disposition des analystes. Ceux-ci peuvent tirer avantage de l'accès aux microdonnées utilisées pour calculer des variables macroéconomiques. De même, les analystes gagneront nettement en

⁷ Voir *Guidelines on communication of major statistical revisions in the European Union*, 2007.

efficacité et en exactitude s'ils peuvent comparer facilement les données et les statistiques agrégées entre secteurs d'activité ou secteurs institutionnels, ou encore sur d'autres aspects présentant un intérêt économique. Pour ce faire, les analystes ont besoin d'accéder à des bases de données intégrées. La technologie du dépôt centralisé permet de créer un tel environnement analytique, et son utilisation est donc à encourager dans les services de statistique. C'est un outil – et une approche – qui exige de la discipline dans l'application des normes et des classifications, exactement ce qu'il faut pour des systèmes de statistiques intégrées.

E. Informations à tirer des comptes nationaux

46. Les comptes nationaux sont des outils de compilation et d'analyse qui rassemblent une grande quantité de données économiques pour livrer des résultats macroéconomiques cohérents. Le produit intérieur brut (PIB)⁸, par exemple, repose sur trois méthodes de compilation : méthode de la production, méthode des dépenses et méthode des revenus. Ces trois méthodes utilisent des statistiques économiques différentes, mais ont pour but le calcul d'un seul et même chiffre. Pour combiner ces données, les spécialistes de la comptabilité nationale doivent donc utiliser des classifications harmonisées et uniformisées des producteurs, des utilisateurs et des groupes percevant un revenu, ainsi que des classifications et définitions harmonisées et uniformisées des produits, des secteurs d'activité, des transactions, des catégories de revenus, des actifs et des comptes. Ils devront éventuellement compenser les données manquantes et ajuster les données disponibles pour se conformer aux identités de la comptabilité macroéconomique.

47. Le fait de combiner les différents jeux de données permet de mettre en évidence les incohérences, les lacunes et autres défauts des données économiques, et d'analyser les causes de ces problèmes. Aussi les comptes nationaux sont-ils de puissants instruments diagnostiques pour l'évaluation du niveau d'intégration des statistiques économiques et la définition d'une stratégie permettant de la faire progresser. D'où la nécessité de permettre aux spécialistes de la comptabilité nationale, c'est-à-dire à ceux qui intègrent les statistiques économiques primaires, de fournir des informations en retour aux statisticiens d'enquête qui produisent ces statistiques.

V. Arrangements institutionnels pour la gestion des statistiques économiques intégrées

48. Les principales raisons pour lesquelles des arrangements institutionnels sont importants dans le contexte des statistiques économiques intégrées sont les suivantes :

a) Dans chaque système statistique, il y a des statistiques produites hors du bureau national de statistique par d'autres départements gouvernementaux et

⁸ Le PIB combine en un seul chiffre et sans double compte le produit global (ou l'ensemble de la production) pour une période donnée de l'ensemble des entreprises, des institutions sans but lucratif, des administrations publiques et des ménages résidents d'un territoire économique donné.

organisations quasi gouvernementales. Ces statistiques doivent être intégrées à celles produites par le bureau national de statistique;

b) D'autres organismes fournissent certaines des données qui sont utilisées par le bureau national de statistique. À mesure que l'on utilise davantage les données administratives, les bureaux nationaux de statistique dépendent plus de données provenant de sources qui échappent à leur contrôle direct. Il importe que des arrangements permettent de collecter les données administratives d'une manière compatible avec les besoins des statisticiens;

c) L'intégration des statistiques économiques est plus efficace s'il y a un service qui coiffe l'ensemble du système national de statistique. Dans le meilleur des cas, ce rôle devrait être fixé par la loi ou un autre instrument ayant force obligatoire, mais, quel que soit le cadre juridique, l'organisme statistique chef de file doit assumer pleinement ses responsabilités pour faire reconnaître son rôle dans la pratique courante par les autres producteurs de statistiques.

49. L'organisme statistique chef de file doit pouvoir s'appuyer sur des arrangements institutionnels tels que comités consultatifs, réunions des homologues, mémorandums d'accord et accords au niveau des services.

A. Comités consultatifs

50. Pour l'intégration des statistiques économiques, il est important d'avoir un système solide de comités consultatifs. Ces comités peuvent contribuer à la cohérence des statistiques économiques en promouvant l'utilisation de classifications et cadres statistiques nationaux et internationaux. Ils peuvent encourager l'élaboration, la promotion et l'utilisation de questionnaires et de terminologie normalisés. Les utilisateurs de statistiques représentés au sein des comités consultatifs sont généralement d'ardents défenseurs de l'intégration des statistiques économiques.

51. Les comités consultatifs peuvent utilement éclairer la prise de décisions en faisant prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes pour l'élaboration des statistiques. Les utilisateurs et les producteurs de statistiques peuvent veiller à la prise en compte de leurs besoins en participant au processus d'élaboration des normes statistiques nationales. Ainsi, si les consultations permettent de revoir les classifications dans un sens plus utile aux producteurs de statistiques, ces classifications auront plus de chances d'être adoptées par le plus grand nombre.

52. Les comités consultatifs devraient représenter un large éventail d'intérêts économiques et statistiques, y compris les utilisateurs, les producteurs et les fournisseurs de statistiques officielles. Leurs membres devraient être choisis pour leur connaissance des questions économiques et statistiques, pour l'intérêt qu'ils manifestent en faveur d'une intégration des statistiques économiques dans un système cohérent, et pour la notoriété dont ils jouissent au sein de la communauté des statisticiens ou des économistes.

B. Réunions des homologues

53. Les réunions régulières des homologues, où se retrouvent notamment les départements et organismes gouvernementaux qui utilisent et produisent des statistiques, répondent à un certain nombre d'objectifs :

- a) Coordination entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques;
- b) Suivi des progrès de projets bilatéraux;
- c) Coordination entre organismes de la planification de travaux communs;
- d) Lieu de discussion, idées nouvelles et résolution des problèmes;
- e) Résolution des problèmes touchant les données statistiques intéressant les organismes participants.

54. Les réunions des homologues devraient opérer en faveur de l'intégration des statistiques économiques à deux niveaux. Au niveau des experts, les groupes de travail et les réunions des homologues consacrées aux aspects concrets devraient faire évoluer le travail statistique et résoudre les problèmes pratiques. Mais il faut aussi, soutenant ce premier niveau, des réunions d'homologues au niveau des directeurs qui permettent une large mobilisation en faveur de l'intégration du système statistique national et s'occupent des problèmes stratégiques. Les deux types de réunions sont indispensables à l'intégration des statistiques économiques.

C. Mémoires d'accord et accords au niveau des services

55. Les bureaux nationaux de statistique utilisent de plus en plus des données administratives fournies par d'autres organismes. Les relations avec les organismes fournisseurs sont très importantes, car toute perturbation dans l'approvisionnement des données peut avoir des répercussions graves sur la qualité des statistiques économiques. Le plus grand risque encouru à court terme est que les données ne soient pas fournies à temps pour permettre de respecter le calendrier de production des produits statistiques périodiques. Les risques à long terme pèsent sur la qualité des données fournies. Le but est de garantir en la matière que les définitions et classifications utilisées par les organismes fournisseurs soient compatibles avec celles qui sont utilisées dans les statistiques économiques.

56. Les mémoires d'accord et les accords au niveau des services présentent un avantage appréciable, celui de renforcer et de rendre moins aléatoire la coopération avec les organismes fournisseurs. Ils permettent notamment de prévenir assez tôt quand des changements apportés aux procédures administratives risquent de retentir sur la qualité des données utilisées pour la production de statistiques. Plus généralement, les mémoires d'accord et les accords au niveau des services portent sur les aspects suivants :

- a) Conditions applicables à la fourniture de données administratives;
- b) Calendrier de communication des données;
- c) Confidentialité et sécurité des données;
- d) Consultations sur de nouvelles applications des données administratives;

- e) Règlement des différends;
- f) Consultations préalables aux changements (variables, formulaires administratifs, etc.).

57. Enfin, les services de statistique devraient s'efforcer d'informer les employés des organismes fournisseurs du rôle qu'ils jouent dans le système statistique global. Il faut que ce personnel ait conscience de la place que tiennent les données administratives dans le système statistique global de leur pays et réalisent l'importance des données de qualité pour les services de statistique.

VI. Conclusion et recommandations

58. Le Groupe des Amis de la présidence est parvenu aux conclusions suivantes :

a) L'intégration des statistiques économiques vise la mise en cohérence des données statistiques, c'est-à-dire qu'elle doit garantir que les messages véhiculés par les statistiques sont cohérents et homogènes. Cette mise en cohérence concerne les statistiques économiques primaires, les comptes macroéconomiques, les statistiques économiques à court et à long terme, ainsi que les statistiques économiques nationales et internationales. Essentiellement, elle amène à s'occuper des aspects conceptuels, des aspects touchant à la production de statistiques et des aspects institutionnels. Les problèmes de ressources humaines (prise de conscience par le personnel des organismes statistiques de l'impact de leur travail sur le système statistique global) et d'informatique (adoption d'une technologie commune) jouent également un rôle et doivent être pris en compte aux fins de l'intégration;

b) L'intégration des statistiques économiques est essentiellement fonction des attentes des utilisateurs en ce qui concerne la cohérence et l'homogénéité des données;

c) Il n'est ni possible ni souhaitable de préconiser une démarche unique et détaillée pour l'intégration des statistiques économiques, car les systèmes statistiques nationaux sont différents. Il existe toutefois quelques principes directeurs généraux (voir la section IV);

d) Les arrangements institutionnels aux niveaux national et international sont importants pour la gestion des statistiques économiques intégrées et doivent faire partie des programmes de réformes correspondants.

59. Le Groupe des Amis de la présidence avance les **recommandations** suivantes :

a) Le rôle du *Système de comptabilité nationale de 1993* en tant que cadre de coordination pour les statistiques économiques (y compris au niveau des microdonnées) doit être renforcé et pris en considération par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale lors de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre applicable à la version actualisée du *Système*;

b) La Commission de statistique et le Comité de coordination des activités statistiques, avec l'assistance de la Division de statistique, doivent renforcer la coordination entre les institutions internationales s'occupant de statistiques économiques afin de promouvoir l'intégration recherchée;

c) La Division de statistique, en concertation avec la Commission de statistique pour ce qui concerne le mandat, et en collaboration avec les

organismes internationaux ou supranationaux pour ce qui concerne le travail de fond, devrait prendre l'initiative d'élaborer des directives pratiques plus ambitieuses, comportant notamment des études de cas sur les pratiques en matière de statistiques économiques intégrées, à partir des documents réunis et fournis à titre de contributions à la session de travail du Groupe des Amis de la présidence et à la rédaction du document de réflexion;

d) La Division de statistique devrait poursuivre ses travaux visant à orienter le choix des domaines statistiques qui gagneraient à être davantage intégrés.

Annexe

Pays et organismes participant au Groupe des Amis de la présidence

Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Inde, Lituanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Suisse (animateur)

Banque centrale européenne, EUROSTAT, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Division de statistique
